

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le

ID : 078-217802081-20240522-2024_071-DE



COMPTE ADMINISTRATIF

2023

NOTE DE PRESENTATION

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	2
2. SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
LES DEPENSES	3
CHARGES A CARACTERE GENERAL	4
LES DEPENSES DE PERSONNEL	4
LES ATTENUATIONS DE PRODUITS	4
LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5
LES CHARGES FINANCIERES	5
LES CHARGES SPECIFIQUES	5
LES OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5
LES RECETTES	6
LES ATTENUATIONS DE CHARGES	7
LES PRODUITS DES SERVICES VERSES PAR LES USAGERS	7
LES IMPOTS ET TAXES	7
LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8
LE PRODUIT DES LOCATIONS DES IMMEUBLES	9
PRODUITS SPECIFIQUES	9
DES OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	9
RESULTAT REPORTE DE 2022	9
LE RESULTAT	9
3. SECTION D'INVESTISSEMENT	10
LES DEPENSES	10
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11
IMMOBILISATIONS EN COURS	13
TAXE D'AMENAGEMENT	13
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	14
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	14
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	14
OPERATIONS D'ORDRE ET PATRIMONIALES	14
LES RECETTES	15
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	16
EMPRUNT	16
FCTVA	16
TAXE D'AMENAGEMENT	17
EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (RESULTAT 2022)	17
DEPOT ET CAUTIONNEMENTS	17
OPERATIONS D'ORDRE ET PATRIMONIALES	17
LE RESULTAT	17

1. INTRODUCTION

Conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux élus et concitoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes récurrentes pour l'entretien du patrimoine et les acquisitions.

Pour cet exercice 2023, le budget voté par le Conseil Municipal se répartissait par grandes masses pour :

18 674 600 € pour la section d'investissement

42 846 511 € pour la section de fonctionnement

Pour la Commune comme pour un bon nombre de collectivités territoriales la réalisation du budget 2023 aura été marqué par de nombreux facteurs :

- le contexte économique dégradé
- les effets de l'inflation ;
- les incertitudes liées au coût de l'énergie ;
- la hausse des dépenses de personnel ;
- le niveau élevé des taux d'intérêt ;
- la réduction des recettes liées à l'encaissement des droits de mutation ;
- et la baisse de l'épargne brute de 2022.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

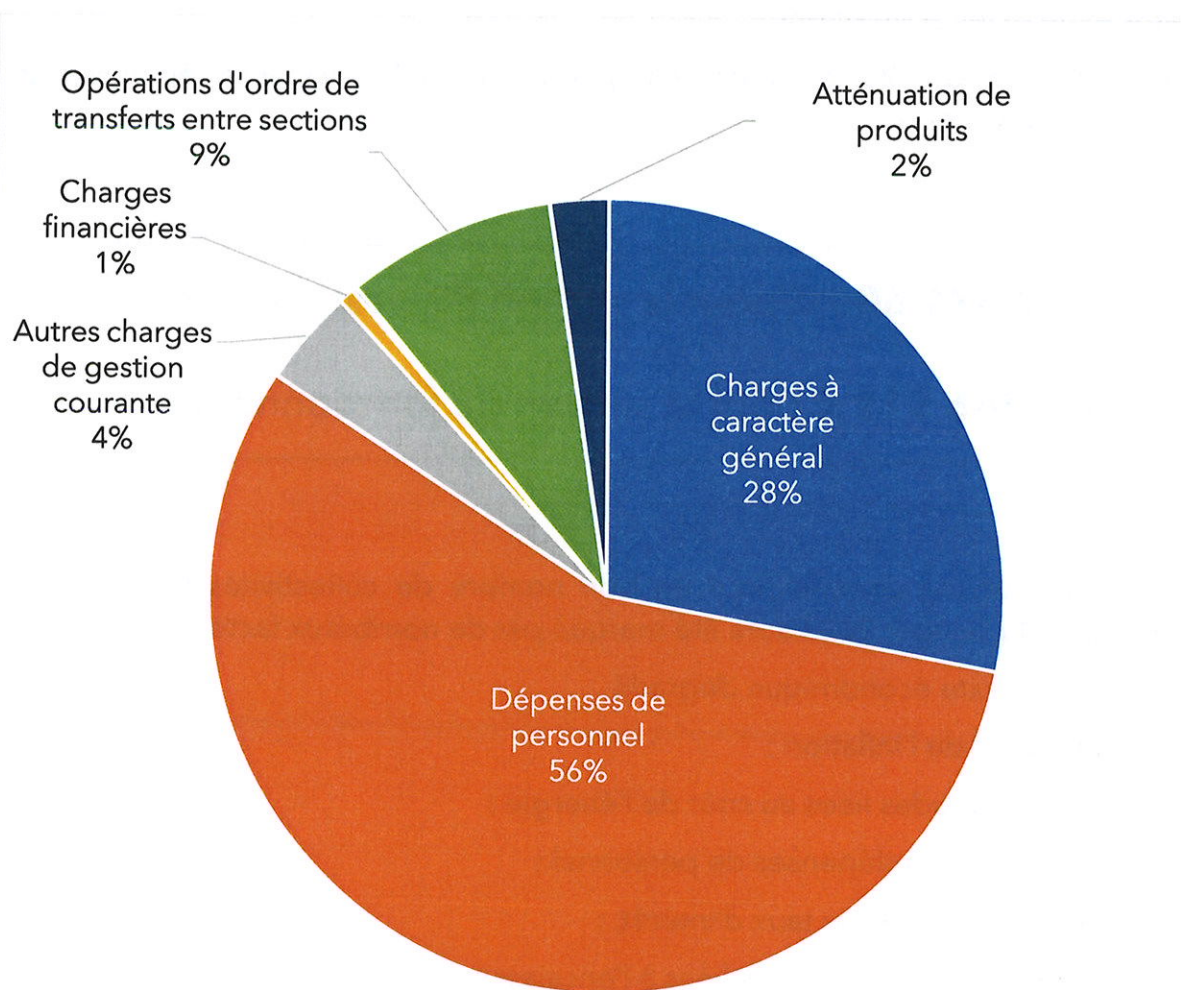
LES DEPENSES

96.7%

Taux de réalisation

Les dépenses réelles pour 2023 sont marquées par leur maîtrise ce qui nous permet d'afficher une économie de 1 005 K€ par rapport au budget voté.

Les principales dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :



Charges à caractère général : 11 590 938 €.

La progression des charges à caractère général par rapport à l'exercice précédent correspond à :

- La hausse conjoncturelle du coût de services, des prestations et des fournitures indexées sur l'inflation ainsi que des prix de certaines matières premières (gaz) dont les tarifs restent élevés.
- La réalisation de nombreux travaux d'entretien en voirie pour 986 K€, sur le patrimoine bâti pour 344 K€, sur nos systèmes de chauffage pour 303 K€, sur nos espaces verts pour 112 K€

Les dépenses de personnel : 23 314 384 €

Les dépenses de personnel ont été impactées par :

- La revalorisation de 1.5% du point d'indice au 1^{er} juillet
- Les augmentations du SMIC,
- Les effets de différentes réformes intervenues (majorations des points d'indice...)
- Les évolutions de carrière des agents.

Malgré ces mesures et grâce à notre politique de gestion, les dépenses de personnel n'ont progressé que de 28 646 € soit +0.12%.

Les atténuations de produits : 986 312 €

La péréquation est restée stable comparée à celle versée en 2022. La contribution au Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF) a baissé de 64 719 € et le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a augmenté de 53 813 €.

Au-delà des prélèvements au titre de la péréquation, la commune a dû reverser 108 972 € au titre de la suppression de la Taxe d'Habitation (hausse de taux votée par la commune en 2018 et non prise en compte dans la compensation)

Les autres charges de gestion courante : 1 634 180 €

Les autres charges de gestion courantes que sont les subventions, les redevances et les indemnités des élus ont progressé de 527 518 € par rapport à l'exercice 2022.

La Commune a maintenu ses efforts dans l'accompagnement aux associations par le versement de subventions qui totalisent 381 296 € et qui intègre désormais tout type de subventions (associations, ciné7).

La subvention au CCAS a été portée à 480 000 €, soit un doublement, afin de prendre en compte la masse salariale devant être transférée du budget ville à celui du CCAS.

Les dépenses du Centre Nautique pour sa première année pleine de fonctionnement représentent 241 330 €.

Les indemnités des élus, la formation, l'ensemble des cotisations et des frais totalisent 234 546 € soit un budget en évolution tenant compte de l'actualisation du point d'indice.

A ces dépenses s'ajoutent les abonnements et redevances pour l'usage des différents logiciels métiers pour environ 195 600 €.

Au titre des charges de gestion courante vous trouvez également les créances éteintes pour près de 32 200 € ainsi que ce qui figurait dans les dépenses exceptionnelles avant la M57.

Les charges financières : 266 071 €

Ce poste comprend le paiement des intérêts des emprunts en cours.

Les charges spécifiques : 79 625 €

Les charges spécifiques sont des écritures réalisées à la demande du comptable qui correspondent à l'annulation de titres de recettes sur exercices antérieurs pour modifier les imputations d'origine.

Les opérations d'ordre de transferts entre sections : 3 550 897 €

Ces opérations dites « d'ordre » reprennent les dotations aux amortissements pour 3 183 890 €, les amortissements des charges de fonctionnement à répartir pour 29 959 € (étalement des dépenses 2020 nettes liées à la Covid-19), l'ajustement des provisions pour 37 214 € et les écritures de cession pour 299 834 €.

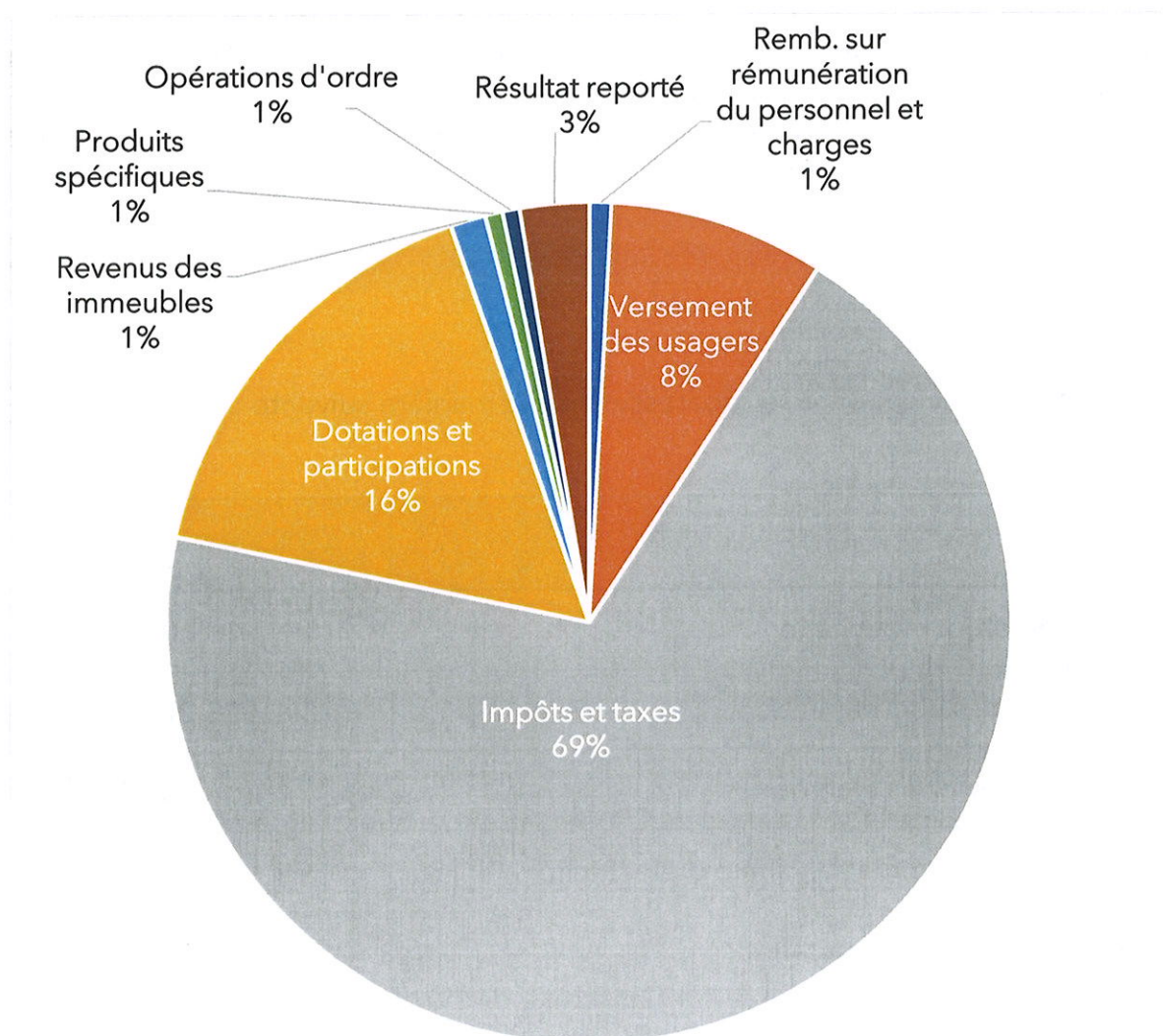
LES RECETTES

105.5%

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 45 219 278 € dont 1 200 000 € de résultat reporté.

Taux de réalisation

Les principales recettes de fonctionnement se répartissent ainsi :



Les atténuations de charges : 375 412 €

Elles sont constituées pour 266 407 € des remboursements sur les rémunérations et les charges constitués des indemnités journalières, du versement de l'assurance du personnel, du remboursement des charges de sécurité sociale, du remboursement du supplément familial et 109 004 € de remboursements de fournisseurs (avoirs).

Les produits des services versés par les usagers : 3 743 674 €

Les recettes encaissées sont supérieures de 116 488 € à nos estimations budgétaires pour les services à l'enfance et petite enfance (crèches, centre de loisirs) mais aussi de 123 077 € pour les services à caractère culturel principalement du fait de la billetterie du Prisme.

Les impôts et taxes : 31 291 769 €

Les recettes de ce chapitre se répartissent de la manière suivante :

FISCALITE LOCALE	EN €
Attribution de compensation	6 600 248
Taxes foncières et d'habitation	23 271 931
Taxe sur les pylônes électriques	61 600
Taxe sur la consommation finale d'électricité	385 596
Taxe sur les droits de mutation*	971 801
Autres taxe sur terrains constructibles	593
TOTAL	31 291 769

*(les droits de mutation pour 2022 étaient de 1 387 112 €)

Les dotations et participations : 7 402 713 €

Ce chapitre intègre les participations de nos différents partenaires :

Etat :

- 1 046 128 € de dotation forfaitaire (augmentation de 26 879 € par rapport à 2022) ;
- 2 624 277 € de compensation des exonérations de taxes foncières (dont 2 529 102 € pour la réduction de 50% de la valeur locative des établissements industriels pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) ;
- 1 027 128 € de recette exceptionnelle au titre du filet de sécurité 2022 pour faire face à la croissance des prix de l'énergie ;
- 55 492 € au titre du dispositif des conseillers numériques ;
- 50 000 € de dotation pour les titres sécurisés ;
- 59 433 € de subventions sur projets ;
- 25 430 € de FCTVA ;
- et 4 721 € de dotation pour le recensement de la population.

Autres Organismes :

Les participations des autres organismes s'élèvent à 2 363 696 € dont principalement 2 334 008 € de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY).

Conseil Départemental :

Le versement d'une subvention de 33 568 € au titre du déploiement du Numérique à travers la convention tripartite CD78, SQY, Ville.

Communes :

Ces participations totalisent 142 858 € avec la contribution de la Ville de Maurepas pour 81 635 € au titre de l'entente intercommunale Jean de la Fontaine, 12 306 € au titre des participations au feu d'artifice du 13 juillet et 13 158 € de frais de scolarité d'autres communes pour les enfants accueillis dans les écoles d'Elancourt.

Le produit des locations des immeubles : 607 920 €

Produits spécifiques : 301 240 €

Ces produits proviennent pour 299 834 € de cessions d'immobilisations dont la vente de la maison Bergson pour 236 842 €, d'une balayeuse pour 19 000 €, de véhicules pour 10 441 €, de motos pour 3 783 € et de divers matériels pour 29 768 € ».

Des opérations d'ordre de transferts entre sections : 295 274 €

Ces opérations dites « d'ordre » reprennent l'amortissement des subventions encaissées au titre d'acquisitions d'immobilisations amortissables pour 265 060 € et la reprise des provisions pour litiges pour 30 214 €.

Résultat reporté de 2022 : 1 200 000 €

LE RESULTAT

3.8 M€

Pour 2023, la section de fonctionnement dégage un excédent de 3 796 871 €.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT

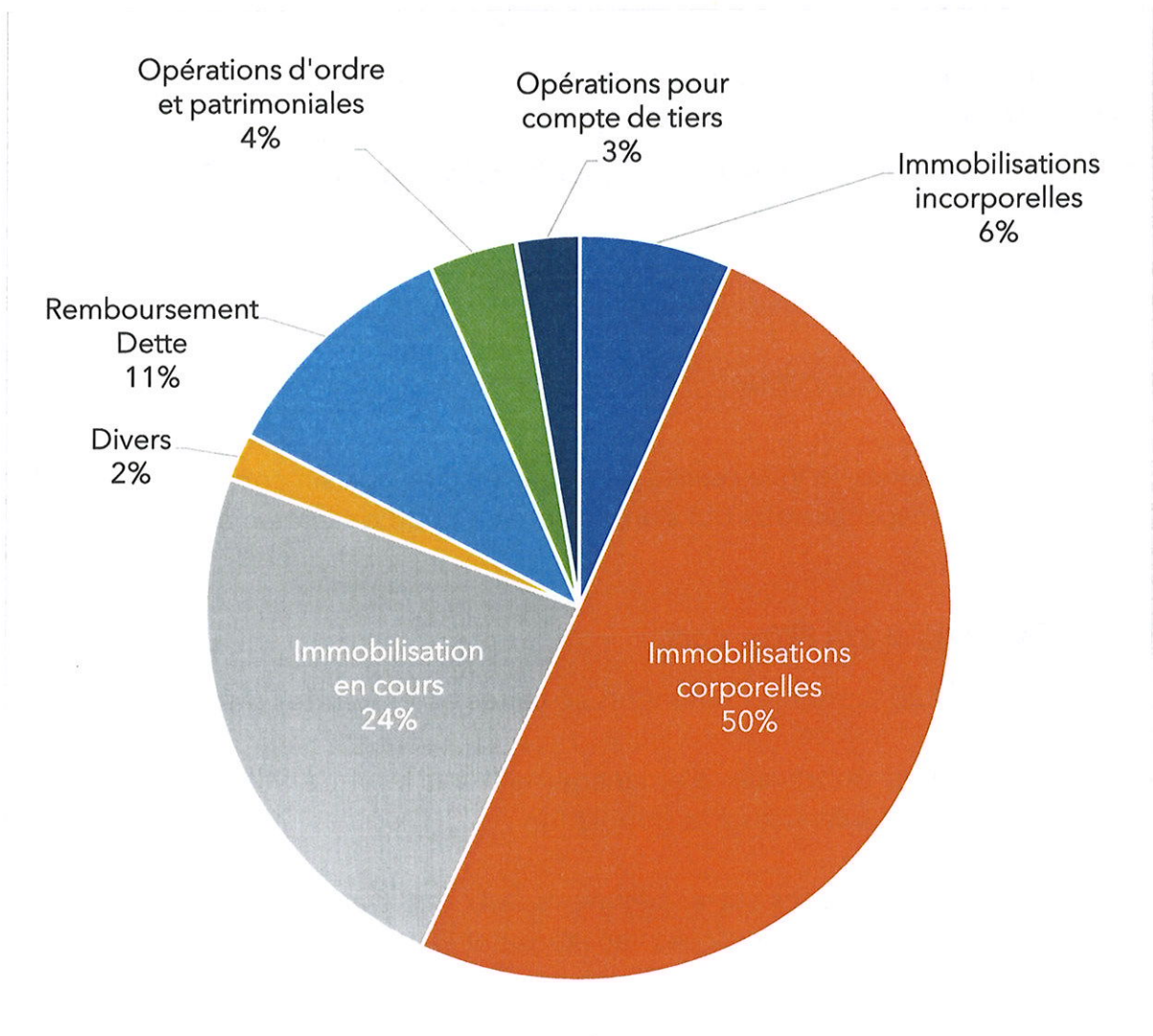
LES DEPENSES

80.2%

Taux de réalisation

Les dépenses en investissement représentent 14 978 872 € auxquelles s'ajoutent 2 237 278 € le report de dépenses non payées en 2023.

Les principales dépenses d'investissement sont ainsi ventilées :



Immobilisations incorporelles : 986 980 €

Ce poste intègre pour 635 428 € les frais d'études acquittés dans le cadre de la réalisation de projets de construction ou de réhabilitation de nos équipements. Ils se répartissent de la manière suivante :

- 190 234 € pour la maîtrise d'œuvre de la construction du Complexe Tennis & Sports ;
- 120 057 € pour le suivi des travaux de voirie (dont Clé de Saint Pierre) ;
- 102 764 € pour l'aménagement de la Maison de l'Agiot ;
- 89 270 € pour le changement de la toiture du GS Willy Brand ;
- 36 636 € pour la réfection de la toiture du Complexe Sportif Europe ;
- 16 332 € pour les travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville.

Le reste des dépenses correspond à différents diagnostics techniques et sanitaires, audits de sécurité, diagnostics énergétiques.

Ce chapitre comprend également les acquisitions de logiciels pour 298 808 € et 52 743 € dans le cadre de la construction du Centre Nautique.

Immobilisations corporelles : 7 540 570 €

Comme chaque année la Ville réalise de nombreux travaux sur son patrimoine bâti, sur ses voiries et espaces verts qui s'organisent en 2023 de la manière suivante :

Patrimoine bâti : 2 224 870 € dont

- 1 280 520 € pour les bâtiments scolaires et les centres de loisirs
- 500 908 € de travaux d'aménagement à l'Hôtel de Ville pour améliorer l'accueil des services à la population ;
- 336 104 € dans les autres bâtiments (147 488 € aux ateliers municipaux et 188 616 € pour les crèches, les études et les charges de copropriété pour travaux)
- 70 011 € dans les équipements culturels ;
- 37 328 € dans les équipements sportifs.

Voirie et réseaux : 2 552 826 € dont

- 2 285 097 € au titre des travaux d'aménagement du quartier de la Clef de Saint-Pierre ;
- 267 729 € de travaux récurrents d'entretien des voiries et d'installation de réseaux (fibre, électrification).

Aménagements et autres agencements de terrain : 178 753 €

Il s'agit de nombreuses dépenses tels que les plantations 29 638 € pour les vergers du budget participatif, 43 339 € pour les agrès de l'aire sportive de plein air des Petits Prés, 19 000 € pour le Square de Berne, 8 000 € au cimetière...

Acquisitions de matériel, outillage et véhicules : 2 584 121 €

- 588 983 € de matériel informatique scolaire (renouvellement de la flotte de tablettes) ;
- 615 537 € de matériels et logiciels informatique :
 - o 525 107 €, notamment pour les projets suivants :
 - Renouvellement d'un quart du parc PC ;
 - Modernisation de nos solutions audiovisuelles à l'Hôtel de Ville ;
 - Création d'une seconde salle serveurs permettant la sécurisation de nos infrastructures (Phase 1 sur 2) ;
 - Sécurisation du S.I : Mise en œuvre d'un EDR (Endpoint Detection & Response), solution de détection des menaces de sécurité informatique ;
 - Modernisation de notre Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) ;
 - Installation d'une cabine de téléconsultation à l'Agora ;
 - o 90 430 € de matériel de téléphonie incluant :
 - Renouvellement d'un quart du parc mobile ;
 - Modernisation de notre infrastructure de téléphonie fixe avec l'intégration de solutions de « softphonie ».

- 402 901 € de matériel et outillage technique (31 346 € matériels scolaires, 71 992 € pour les ateliers municipaux, 29 868 € pour l'Hôtel de Ville, 44 229 € pour les portails et barrières automatiques, ...);
- 310 712 € (dont 239 270 € de matériel roulant (balayeuse et minipelle) et 71 442 € pour le renouvellement régulier de notre flotte de véhicules ;
- 159 122 € de matériel de bureau et mobilier (dont 82 422 € de matériel de bureau et mobilier scolaire et 76 700 € pour le renouvellement du mobilier suite à l'aménagement des services à la population à l'Hôtel de Ville ;
- 506 866 € d'autres immobilisations corporelles (divers petits électroménagers pour tous les sites, matériels pour les centres de loisirs, chariots, trampolines, machine à relier, ...).

Immobilisations en cours : 3 556 940 €

Ce chapitre reprend la réalisation par la Ville des opérations dites « structurantes » dont la réalisation s'effectue parfois sur un ou plusieurs exercices. Cela concerne les opérations suivantes :

- le changement de la toiture du GS Willy Brandt pour 1 292 959 € ;
- le changement de la toiture Gymnase de l'Europe pour 1 240 460 € ;
- la réalisation du Complexe Tennis et Sportif pour 954 796 € ;
- le Gymnase Lionel Terray pour 68 725 € (solde du règlement).

Taxe d'aménagement : 295 398 €.

Il s'agit d'une restitution de cette taxe suite à une demande de la Direction Générale des Finances Publiques.

Remboursement de la dette : 1 608 096 €.

C'est le remboursement du capital de la dette de la Ville

Dépôts et cautionnements reçus (remboursements effectués) : 4 997 €.

Opérations pour compte de tiers : 416 631 €

Il s'agit des travaux de voirie sous mandat de Saint Quentin-en-Yvelines effectués par la commune à la Clé de Saint Pierre.

Opérations d'ordre et patrimoniales : 569 292 €

Les opérations d'ordre sont composées de la quote-part des subventions d'équipement transférées au compte de résultat pour 265 060 €, de reprises de provisions pour dépréciation des comptes de redevables pour 30 214 € et des opérations patrimoniales pour 274 018 €.

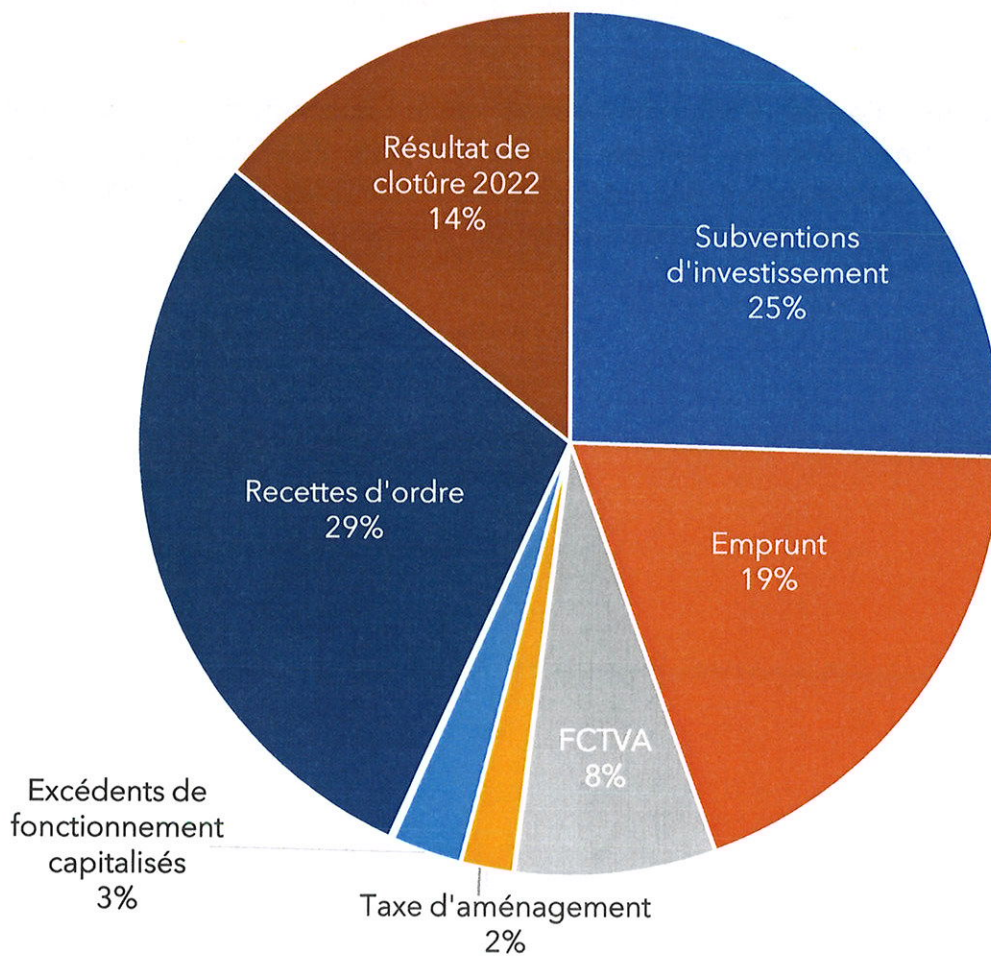
LES RECETTES

75.4%

Taux de réalisation

Les recettes d'investissement s'élèvent à 17 101 174 € dont 1 868 430 € de résultat de clôture de 2022 et 3 018 801 € de recettes non encaissées en 2023.

Les principales recettes d'investissement sont ainsi ventilées :



Subventions d'investissement : 3 353 225 €

Pour réaliser ses nombreux projets d'aménagement, de travaux, de construction et d'acquisition la Ville sollicite régulièrement ses partenaires afin d'obtenir des subventions.

Ainsi une partie de nos investissements pour l'année 2023 ont été cofinancés par

- **Saint-Quentin en Yvelines** pour 1 436 622 € de fonds de concours ;
- **le Département** pour 1 156 444 € (solde contrat départemental et Complexe Tennis & Sports) ;
- **la Région** pour 518 000 € de la Région pour la réalisation du Gymnase Lionel Terray et un acompte sur le CAR pour les travaux d'aménagement du quartier de la Clef Saint Pierre) ;
- **la Caisse d'Allocations Familiales** pour 121 800 € pour les travaux effectués dans les crèches ;
- **l'Etat** pour 70 359 € qui comprend le remplacement de nos systèmes de vidéo-protection dégradés en juin 2023 et le produit des amendes de police pour 11 021 € affecté aux travaux d'aménagement de trottoirs et de stationnement au Chemin du Launay) ;
- **la Fédération Française de Tennis** pour 50 000 € pour la construction du Complexe Tennis & Sports.

Emprunt : 2 500 000 €

Il s'agit de l'encaissement d'un emprunt de 2 500 000 € contracté à la Caisse d'Epargne et encaissé fin 2023 au taux fixe de 3.88% sur 15 ans.

FCTVA : 993 927 €

Le FCTVA permet la compensation de la TVA acquittée par les collectivités locales sur leurs investissements et sur certaines dépenses de fonctionnement.

Taxe d'aménagement : 261 626 €

Excédents de fonctionnement capitalisés (résultat 2022) : 349 425 €

Dépôt et cautionnements : 17 672 €

Opérations d'ordre et patrimoniales : 3 824 915 €

Les opérations de transfert entre sections pour 3 550 897 € dont 3 183 890 € de dotations aux amortissements, 37 214 € de dotations aux provisions, 29 959 € de charges de fonctionnement à répartir (étalement des dépenses 2020 nettes liées à la Covid-19) et 299 834 € d'écritures de cessions.

Les opérations patrimoniales s'élèvent à 274 018 €.

RESULTAT

0.9 M€

Besoin de financement

La différence entre les mandats et les titres émis en 2023 laisse apparaître un besoin de de financement de 896 499 €. Après reports, le résultat net de la section d'investissement se traduit par un besoin de financement de 114 976 €.